

# Formation SSIAP 1

## Agent Service de Sécurité Incendie et d'Assistance à personnes

### ✓ Objectif :

- Acquérir les connaissances nécessaires pour assurer les missions d'Agents de Sécurité Incendie et d'Assistance aux personnes dans les Etablissements recevant du Public (ERP) et Immeubles de Grande Hauteur (IGH).
- Mettre en œuvre les moyens de secours face à un début d'incendie.

### ✓ Pré requis

- Être apte au certificat médical fourni lors du devis

### ✓ Public concerné :

- Toute personne souhaitant obtenir le diplôme SSIAP1.

### ✓ Durée du stage :

- 67 heures hors examen

### ✓ Nombre de participants :

- De 5 à 12 stagiaires par session

### ✓ Programme du stage :

#### **Théorie :**

Selon le référentiel pédagogique (Arrêté du 5 novembre 2010 – art. Annexe II (V))

- Le feu et ses conséquences : 6h
- Sécurité incendie : 17h
- Installations techniques : 9h
- Rôles et missions des Agents de Sécurité Incendie : 18h

#### **Pratique :**

- Concrétisation des acquis - 17h

### ✓ Méthodes et moyens pédagogiques

Le formateur est dans une démarche déductive : la théorie est exposée, puis mise en pratique  
Pour ce faire 3 méthodes pédagogiques sont mises en œuvre :

- Active
- Intérogative
- Desmonstrative



La certification qualité a été délivrée au titre de l'action suivante :  
ACTIONS DE FORMATIONS

Version 11/2021

SAS-CPFI Capital 20000€ RCS 815 178 165  
Agrément formation 89 01 DIRECCTE 26890045289  
Tel : 0806 231 018 (numéro vert)

Les moyens mis à sa disposition sont :

- Un écran interactif
- Un poste de sécurité reconstitué
- Matériel de détection et d'alerte

✓ **Tarif** : Sur devis

✓ **Modalités & délais d'accès**

- Pour vos demandes de formation, contactez-nous par téléphone au **0806 231 018** ou par courriel ; **formation@sas-cpfi.fr**
- L'accès à la formation est initié par l'employeur, ou par le salarié
- Notre organisme de formation s'engage à vous répondre dans un délai de 72 heures.
- Nous envisagerons la date de formation selon un planning établi annuellement, toutefois sur demande l'ouverture d'une session supplémentaire peut être envisagée
- Si la formation nécessite des prérequis, nous nous assurerons également que vous les remplissiez soit par des tests, soit par un audit téléphonique.
- Sauf cas particulier et en fonction des disponibilités du stagiaire, du formateur ou selon notre planning inter-entreprises, le délai pour la mise en place de la formation est habituellement d'un mois (en moyenne).

✓ **Accès aux personnes en situation de handicap** : nous consulter

#### **EVALUATION :**

##### **Epreuve écrite :**

- QCM 30 questions

##### **Epreuve pratique :**

- Ronde avec anomalie et sinistre encadrée par le jury (un représentant du SDIS et une personne Diplômée SSIAP 3)

**A l'issue de la formation et après validation par le jury  
obtention du Diplôme SSIAP 1 soumis à Arrêté Préfectoral**



La certification qualité a été délivrée au titre de l'action suivante :  
ACTIONS DE FORMATIONS

Version 11/2021

**SAS-CPFI** Capital 20000€ RCS 815 178 165  
Agrément formation 89 01 DIRECCTE 26890045289  
Tel : **0806 231 018 (numéro vert)**